

Résolution adoptée à l'unanimité par le conseil communal de la Commune de Mamer en date du 30/06/2017 au sujet du projet de lotissement de la Société nationale des habitations à bon marché à Olm-Sigelsriech (Elmen)

Considérant le projet de grande envergure composé de jusqu'à 800 unités de logement que la Société nationale des habitations à bon marché compte réaliser à Olm ;

Considérant les impacts directs de ce projet de la commune de Kehlen sur les infrastructures de la commune de Mamer (voir l'expérience vécue avec la cité Olm-Capellen);

Considérant le manque au niveau national de milliers de logements à coûts modérés, reconnu par tous les concernés et les partis politiques;

Considérant le concept bien réfléchi et innovateur du projet de la SNHBM entre autres concernant la mobilité en général et plus particulièrement la mobilité douce;

Considérant la proximité du lotissement au transport public en général et à la gare de Capellen en particulier;

Considérant que néanmoins ce projet d'envergure engendrera des déplacements en voiture privé supplémentaires transitant, notamment via le CR 109, par la localité de Capellen pour rejoindre la route nationale N6 ou l'autoroute A6;

Considérant que les autorités communales n'ont pas reçu de chiffres au sujet des déplacements prévisionnels supplémentaires en générés sur le territoire de la Commune de Mamer en général et sur le territoire de la localité de Capellen en particulier ;

Considérant la saturation du réseau routier qui peut être constatée aux heures de pointe d'une part au rond-point situé au croisement de la route nationale N6 et du CR109 et d'autre part à la bretelle de l'autoroute A6 ;

Considérant la nécessité d'élaborer un concept de mobilité visant à résoudre la problématique précitée ;

Considérant que le Ministre du Développement durable et des Infrastructures avait proposé aux autorités communales de Mamer, Kehlen, et Koerich de tenir en date du 09/06/2016 une réunion pour discuter de la présentation de l'«Etude de trafic Communes Koerich/Kehlen/Mamer ».

Considérant que Monsieur le Ministre a dû annuler ledit échange en date du 19/05/2016 avec l'indication de convoquer une nouvelle réunion dans les meilleurs délais, à savoir le 03/10/2017 ;

Considérant cependant que Monsieur le Ministre a proposé, en date du 30 juin 2017, aux autorités communales concernées une nouvelle date pour la tenue d'une réunion ;

Considérant les nombreuses craintes exprimées par les riverains à l'occasion des visites de quartier effectuées par le collège échevinal de la Commune de Mamer en date du 24 juin 2017;

pour les raisons évoquées ci-dessus et pour lever toute opposition par rapport au projet émarginé :

La Commune de Mamer

- **invite le Ministre du Développement durable et des Infrastructures à présenter dans les meilleurs délais l'« Etude de trafic Communes Koerich/Kehlen/Mamer » aux conseils communaux concernés ainsi qu'un concept de mobilité qui tient compte des préoccupations exprimées ci-avant;**
- **propose aux communes concernées une coopération intercommunale étroite sur tous les sujets générés par le projet et notamment sur la promotion du transport en commun et la mobilité douce ;**
- **demande à la commune de Kehlen et à la Société nationale des habitations à bon marché de ne pas réaliser tous les logements en une fois mais de prévoir plusieurs phases d'exécution avec évaluations intermédiaires des impacts générés et des infrastructures connexes à réaliser.**